

**MAIRIE**  
**de**  
**CANGEY**  
**37530**

---

**PROCES-VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**Séance du 5 avril 2023**  
-----

L'an deux mil vingt-trois, le cinq du mois d'avril à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CANGEY, étant assemblés en réunion ordinaire, à la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves ROSSE.

Etaients présents : MM. ROSSE, LENA, LUCIEN, SIMON,  
CHARTIER, AUDEBERT, MALENFANT.  
MMES GAURON, ROBINET, BORDIER-BONNEAU, FAVREAU,  
RETIF, BARRITAUT.

Absent excusé : M. LAHAYE

Absente : Mme FLOURIOT

Date de la convocation : 24 mars 2023

Secrétaire de séance : Florence GAURON

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre d'exprimés : 13

**01-Délibération n°2023 – AVRIL 02**

**OBJET : Approbation du compte de gestion du Percepteur.**

Benoit SIMON indique au Conseil Municipal :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le percepteur, visé et conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **02-Délibération n°2023 – AVRIL 03**

### **OBJET : Vote du Compte Administratif 2022.**

Considérant que Yves ROSSE, Maire , s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Benoit SIMON pour le vote du compte administratif.

Benoit SIMON, explicite le détail du compte administratif 2022.

Le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif ainsi résumé :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
* <b><u>Section d'investissement</u></b> :	121 746.11€	61 625.27 €
restes à réaliser en recettes :		14 500.00 €
restes à réaliser en dépenses :	30 083.00 €	
Excédent investissement reporté		96 375.16 €
<b><i>Excédent d'investissement de</i></b>	<b>36 254.32 €</b>	

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
* <b><u>Section de fonctionnement</u></b> :	517 431.54 €	606 347.80 €
Excédent de fonctionnement reporté		367 868.02 €
<b><i>Excédent de fonctionnement de</i></b>	<b>456 784.28 €</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, *et en l'absence de Monsieur Yves ROSSE*, Maire, responsable de l'exécution du budget adopte le compte administratif de l'exercice 2022 tel que présenté.

## **03-Délibération n°2023 – AVRIL 04**

### **OBJET : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022**

Le Conseil Municipal,

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 456 784.28 € sur le budget de la Commune,
- un excédent cumulé d'investissement de 36 254.32 €
- des restes à réaliser en dépenses d'un montant de 14 500.00 €.
- des restes à réaliser en recettes d'un montant de 30 083.00 €.

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire :
  - au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, soit 97 351.34 € ;
- le solde disponible 359 432.94 € est affecté comme suit :
  - affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 359 432.94 €.

## **04-Délibération n°2023 – AVRIL 05**

### **OBJET : VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2023**

Depuis 2020, le taux de Taxe d'habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de Taxe d'Habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est donc proposé de reconduire en 2023 les taux votés par la commune en 2022, à savoir 41.36 % pour le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et 31.95 % pour le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette année encore, les taux communaux ne subissent aucune augmentation à l'initiative de la collectivité.

Il est également proposé de reconduire en 2023 le niveau du dernier taux de taxe d'habitation décidé par le Conseil Municipal, à savoir 10.84 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'appliquer pour l'année 2023 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 31.95 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41.36 %,
- taxe d'habitation : 10.84 %.

## **05-Délibération n°2023 – AVRIL 06**

### **OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023**

Benoit SIMON indique que l'examen des subventions habituellement demandées et les nouvelles sollicitations déposées au titre de l'exercice 2023 ont été examinées en commissions finances le 24 février 2023.

Il est donc proposé d'attribuer et de verser une subvention aux associations nommées dans le tableau annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
**DECIDE**

- d'approuver l'inscription au budget primitif 2023 des subventions telles que présentées dans le tableau annexé et de leur versement.

COMMUNE DE CANGEY - BP 2023

#### **IV - ANNEXES - ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS**

**IV**

##### **B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L.2311-7 du CGCT)**

Article	Subventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique	Montant
6574	Entente Sportive CANGEY-LIMERA	Subv. fonct. aux pers. droit p	Entente Sportive CANGEY-LIMERA		1 000,00
6574	FARANDOLE GARDERIE	Subv. fonct. aux pers. droit p	FARANDOLE GARDERIE		18 000,00
6574	SYND. VINS D'AMBOISE	Subv. fonct. aux pers. droit p	SYND. VINS D'AMBOISE		35,00
6574	ASSOC. PARENTS ELEVES CAN	Subv. fonct. aux pers. droit p	ASSOC. PARENTS ELEVES CANGEY		1 000,00
6574	MONUMENT COM. COULANGES	Subv. fonct. aux pers. droit p	MONUMENT COM. COULANGES		60,00
6574	C.A.N.C.E.N	Subv. fonct. aux pers. droit p	C.A.N.C.E.N		300,00
6574	RESTO DU COEUR	Subv. fonct. aux pers. droit p	RESTO DU COEUR		450,00
6574	MUSIQUE MUNICIPALE DE LIMERAY	Subv. fonct. aux pers. droit p	MUSIQUE MUNICIPALE DE LIMERAY		500,00
6574	SYNDICAT DE CHASSE CANGEY	Subv. fonct. aux pers. droit p	SYNDICAT DE CHASSE CANGEY		50,00
6574	SECTION AFN CANGEY LIMERAY	Subv. fonct. aux pers. droit p	SECTION AFN CANGEY LIMERAY		100,00
6574	ASS.F DES SCLEROSES EN PLA	Subv. fonct. aux pers. droit p	ASS. F DES SCLEROSES EN PLAQUES		120,00
6574	LIGUE CONTRE LE CANCER 37	Subv. fonct. aux pers. droit p	LIGUE CONTRE LE CANCER 37		300,00
6574	CAMPUS DES METIERS DE TOUR	Subv. fonct. aux pers. droit p	CAMPUS DES METIERS JOUE LES TOURS		70,00
6574	BTP CFA INDRE ET LOIRE	Subv. fonct. aux pers. droit p	BTP CFA INDRE ET LOIRE		70,00

**06-Délibération n°2023 – AVRIL07**  
**OBJET : Vote du Budget Primitif 2023**

Benoit SIMON, adjoint aux finances rappelle aux membres du Conseil Municipal que le budget primitif 2023 a été préparé suivant la nomenclature budgétaire M14.

Le Conseil Municipal vote le budget primitif qui s'établit ainsi :

- section de fonctionnement - Dépenses et recettes 950 119.94 €
- section d'investissement - Dépenses et recettes 231 900.00 € (restes à réaliser inclus).

Le budget primitif a été voté au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,**

- **approuve** le budget primitif 2023 tel que présenté.

\*\*\*\*\*

**Avis d'enquête publique**

Une enquête publique concernant la demande d'exploitation d'un parc éolien de quatre aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune d'Auzouer-en-Touraine se déroulera du mardi 25 avril au vendredi 26 mai 2023.

Le territoire de notre commune étant atteint par le rayon d'affichage de six kilomètres, il appartient à la collectivité d'annoncer ladite enquête.

Les informations relatives à l'enquête publique sont consultables sur le site internet de la Préfecture d'Indre-et-Loire : <http://indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours>

Un registre papier est ouvert en mairie d'Auzouer-en-Touraine pour que le public y présente ses observations et propositions.

**Demande d'acquisition de chemin communal**

Mr et Mme JACQUOT, propriétaire de la parcelle cadastrée ZK 7 souhaite acquérir une partie du chemin communal n°4 la duvallerie, le long de leur propriété. Un déplacement sur le terrain est nécessaire pour étudier la demande.

**Stand APE - brocante du 1<sup>er</sup> mai**

Il est demandé au Président de l'APE d'installer le barnum de tel sorte qu'il n'y ait pas de passage d'homme face à la porte d'entrée des ateliers municipaux.

**Piste de roller éphémère & musicale - Hiver 2023**

Le collectif Veston Léger souhaite proposer à la collectivité moyennant une subvention, un évènement festif le samedi 2 décembre 2023. Réalisation d'une piste de Roller éphémère à la charrière. Accès gratuit et prêt de rollers & protections durant l'après-midi suivi d'un concert payant à la salle des Fêtes, avec différents groupes de musiciens. La demande de subvention sera étudiée au prochain conseil municipal.

### **Atlas de Biodiversité du Val d'Amboise**

La CCVA est engagée dans la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABIC). Des inventaires pré-identifiés de la faune et la flore et des habitats ont été réalisés sur notre commune, par 5 associations naturalistes. Plusieurs des sites identifiés sont sur des parcelles privées. Un courrier « laissez-passer » a été adressé aux propriétaires afin d'obtenir leur accord. Les propriétaires ayant donné leur accord seront alors contactés par les structures pour procéder aux passages sur les terrains.

### **Bruit salle des Fêtes**

Malgré l'installation d'un SAS (double porte), d'une climatisation, du goudronnage de la cour, des affiches interdisant de laisser la porte ouverte côté cour, de la sensibilisation des locataires sur la nécessité d'adopter un comportement respectueux, le bruit de la salle est gênant. C'est pourquoi, il est prévu l'installation sur la porte côté cour, un système sonore qui sera activé par l'ouverture des portes et qui s'arrêtera lorsque celle-ci sera refermée. Coût environ 500 €.

<b>Numéro</b>	<b>Objet des délibérations</b>	<b>Décision</b>
<b>01-Délibération 2023 AVRIL 02</b>	<b>Approbation du compte de gestion 2022</b>	<b>Approuvé</b>
<b>02-Délibération 2023 AVRIL 03</b>	<b>Compte administratif 2022</b>	<b>Approuvé</b>
<b>03-Délibération 2023 AVRIL 04</b>	<b>Affectation du résultat</b>	<b>Approuvé</b>
<b>04-Délibération 2023 AVRIL 05</b>	<b>Vote des taux de la fiscalité directe locale 2023</b>	<b>Approuvé</b>
<b>05-Délibération 2023 AVRIL 06</b>	<b>Vote des subventions 2023</b>	<b>Approuvé</b>
<b>06-Délibération 2023 AVRIL 07</b>	<b>Vote du budget 2023</b>	<b>Approuvé</b>

Fonction	Qualité	NOM Prénom	Signature
Maire	M.	ROSSE Yves	
Secrétaire de séance	Mme	GAURON Florence	